

Liste de vérification pour les groupes communautaires

Idée

- Consulter le coordonnateur des loisirs afin d'examiner l'idée originale.

- Recevoir une orientation pour le projet de la part de la Ville du Grand Sudbury.

Conception et planification

- Élaborer le plan et le budget du projet.

- Examiner le plan et le budget du projet avec la Ville du Grand Sudbury.

- Recevoir un avis écrit de la Ville, attestant de l'approbation du projet.

Obtention et confirmation des fonds

- Remplir le gabarit des sources de financement afin de guider la planification des activités de financement et le passer en revue avec l'équipe de travail des projets communautaires des Services de loisirs.

- Effectuer un remue-méninges pour identifier des parrains et des donateurs éventuels.

- Cerner les possibilités de subventions et présenter des demandes.

- Établir les niveaux et les possibilités de reconnaissance.

- Désigner un membre du comité pour travailler avec les parrains et les donateurs et collaborer avec le coordonnateur des partenariats et des services d'approche de la Ville.

- Créer une stratégie et du matériel de sollicitation de dons.

- Désigner un responsable pour chaque donateur potentiel.

- Établir un système de suivi pour tenir le groupe communautaire et la Ville informés des progrès des activités de financement.

- Informer l'équipe de travail des projets communautaires des Services de loisirs dès que des parrainages sont confirmés afin qu'elle puisse élaborer les ententes.

Exécution et construction

- Déposer toutes les contributions en espèces dans le compte bancaire du projet de la Ville du Grand Sudbury.

- Passer en revue le calendrier établi par le gestionnaire de projet et aider à partager des renseignements avec le public selon les besoins.

Reconnaissance et ouverture officielle du projet

- Collaborer avec l'équipe de travail des projets communautaires des Services de loisirs à la planification de l'ouverture officielle. L'équipe des Communications de la Ville du Grand Sudbury recommandera le type d'activité à tenir. Le groupe communautaire sera responsable de payer tout coût supplémentaire engagé pour améliorer l'activité proposée.

- Promouvoir l'activité selon les besoins et inviter les membres de la communauté à y prendre part.

- Inviter les parrains et les donateurs.